



## FICHE PRATIQUE

### La fiducie

---

Souvent rapprochée du trust anglo-saxon, la fiducie est une opération juridique par laquelle une ou plusieurs personnes (les constituants) transfèrent des biens, droits ou sûretés à un ou plusieurs fiduciaires. Ces derniers les détiennent dans un patrimoine d'affectation distinct de leur patrimoine propre et les gèrent dans un but déterminé, au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires

Ce mécanisme repose sur une dissociation fonctionnelle de la propriété :

- une propriété juridique, exercée par le fiduciaire ;
- une propriété économique, attachée au constituant et/ou au bénéficiaire.

Le recours à la fiducie est strictement encadré par la loi. Elle ne peut être utilisée qu'à des fins de gestion ou de garantie, excluant toute finalité libérale. Dans ce cadre, la fiducie constitue un outil particulièrement souple, permettant d'organiser la détention et la gestion d'actifs selon des modalités adaptées aux objectifs poursuivis.

02

## La fiducie-sûreté : un instrument de garantie renforcée

La fiducie-sûreté permet d'affecter des actifs à la garantie d'une créance. Les biens transférés sont isolés au sein du patrimoine fiduciaire et sécurisent le créancier bénéficiaire, qui dispose d'un droit exclusif sur leur valeur en cas de défaillance du débiteur (constituant).

Par sa souplesse et son efficacité, elle est parfois qualifiée de « **reine des sûretés** », offrant une alternative rapide et opérationnelle aux mécanismes classiques de garantie ou aux procédures d'exécution. Elle trouve également des applications dans des montages plus complexes, notamment en matière de financement d'entreprises innovantes, où des actifs immatériels (brevets, droits de propriété intellectuelle) peuvent être mis en fiducie afin de sécuriser une levée de fonds.

## La fiducie-gestion : organiser la détention et la protection des actifs

La fiducie-gestion consiste en un transfert temporaire de propriété au profit du fiduciaire, qui assure la gestion des biens dans un cadre contractuellement défini.

Le constituant conserve, le plus souvent, la qualité de bénéficiaire.

Ce dispositif présente plusieurs caractéristiques essentielles :

- les biens transférés sont isolés et, en principe, protégés des créanciers personnels du constituant ;
- le contrat offre une grande liberté d'organisation, permettant une adaptation fine aux objectifs poursuivis ;
- la durée est limitée à 99 ans ;
- le fiduciaire doit être un professionnel habilité.

Au terme du contrat, les biens sont restitués selon les modalités prévues.

03

En cas de décès du constituant avant l'échéance, le traitement du patrimoine fiduciaire dépend des stipulations contractuelles et des règles successorales applicables.

Sur le plan fiscal, les biens placés en fiducie restent, en principe, appréhendés comme appartenant au constituant, lequel demeure redevable des impôts afférents (impôt sur le revenu, IFI, taxe foncière notamment).

Un outil d'anticipation et de protection patrimoniale

La fiducie-gestion peut constituer une alternative intéressante à certains dispositifs d'anticipation, tels que le mandat de protection future ou le mandat à effet posthume. Elle permet en effet **d'organiser, par avance, la gestion d'un patrimoine en cas de perte d'autonomie**, ou encore de **sécuriser la transmission et l'administration de biens** au profit d'un bénéficiaire dont la gestion pourrait nécessiter un encadrement spécifique.

## Fiducie et transmission : une utilisation encadrée

La fiducie ne peut pas, en tant que telle, constituer l'instrument d'une donation. En revanche, elle peut en être l'objet ou le support.

Ainsi, il est possible d'organiser une transmission de biens avec charge de les transférer dans une fiducie préalablement structurée, permettant d'encadrer leur gestion dans le temps.

Ce mécanisme peut contribuer à sécuriser la conservation de certains actifs et à prévenir les risques de mauvaise gestion, notamment au profit d'un bénéficiaire vulnérable ou peu expérimenté.

Dans un contexte économique et familial en constante évolution, la fiducie illustre l'intérêt croissant pour des instruments juridiques souples et sécurisés, permettant d'adapter finement la structuration et la gestion des patrimoines.

Elle s'inscrit ainsi parmi les outils juridiques contemporains offrant des solutions personnalisées, au service de la protection des actifs et de l'anticipation des aléas de la vie.

04

MÉLANIE—GUILLAUME  
NOTAIRE



9 rue du Couëdic  
44000 Nantes

02 42 05 04 35  
[contact@melanieguillaume.notaires.fr](mailto:contact@melanieguillaume.notaires.fr)

[www.melanieguillaume.notaires.fr](http://www.melanieguillaume.notaires.fr)